

La Santé des Femmes en danger

Comité de Défense de la Gynécologie Médicale

Siège social : Albi

Adresse postale 19, rue des Gobelins 75013 Paris

Tel/Fax : 01 43 36 62 28 - cdgm.national@orange.fr

# POURRONS-NOUS, DEMAIN, CONSULTER UN GYNECOLOGUE ?

*Avril 2008*

**D'ICI 2 ANS, EN 2010, IL NE RESTERA QUE 1000 GYNECOS**

**POUR 30 MILLIONS DE FEMMES,**

**ET SI RIEN N'EST FAIT, 600 GYNECOS en 2015, 180 en 2020 !**

En **2003**, pourtant, grâce à la mobilisation des femmes avec le CDGM, un diplôme de gynécologie médicale a été créé pour que cette spécialité continue à vivre. Les femmes pouvaient alors penser qu'une solution était enfin apportée à une situation déjà dramatique en raison de l'absence de formation de gynécologues médicaux entre 1987 et 2003 !

En **2004**, avec la loi sur l'assurance maladie, une enveloppe financière fermée est instaurée et l'accès direct des femmes à leur gynécologue est remis en cause.

Une enquête du CDGM (en 2002) avait établi qu'il fallait former 129 gynécologues médicaux par an, pour le simple renouvellement de ceux encore en exercice, à cette date. Or, depuis 2003, avec le diplôme, **seulement 20 gynécologues médicaux sont formés par an**. Les enseignants nécessaires à la formation sont nommés en nombre très insuffisant par manque d'une filière universitaire spécifique et complète.

Faute de relève, des cabinets médicaux ferment, ceux qui subsistent sont surchargés. Il nous faut attendre parfois des mois avant un rendez-vous. Nous sommes parfois obligées de faire des dizaines de kilomètres pour aller consulter. Les jeunes sont la plupart du temps dans l'impossibilité de trouver un gynécologue.

**Nous ne cessons d'alerter les pouvoirs publics sur la gravité de la situation :**

**SI RIEN N'EST FAIT, C'EST LA MORT DE LA GYNECOLOGIE MEDICALE !**

C'est en France que les femmes étaient, jusqu'ici, les mieux suivies. Un rapport du Conseil économique et social l'indiquait clairement : « **La France se révèle très performante pour le dépistage des cancers du col et du sein grâce à un réseau dense de spécialistes et de centres hospitaliers.** » Ces « spécialistes », ce sont les gynécologues médicaux ! Grâce à leur suivi, à la qualité de leur dépistage, la survie après un cancer du sein est une des meilleures au monde, le nombre de cancers du col a été divisé par 4 en 20 ans et l'ablation de l'utérus est de 6,7% contre 30 à 50% dans les autres pays européens et aux Etats Unis.

**RENONCER, POUR NOUS, NOS FILLES ET NOS PETITES-FILLES,**

**A LA QUALITE DE CE SUIVI MEDICAL ? IMPOSSIBLE !**

**C'EST DE NOTRE SANTE, DE NOTRE VIE QU'IL S'AGIT !**

- **Création du nombre de postes d'internes en gynécologie médicale correspondant aux besoins des femmes,**
- **Droit pour toutes les femmes de consulter directement leur gynécologue médical quand elles estiment en avoir besoin, sans aucune pénalisation de remboursement par la sécurité sociale.**

**SIGNEZ ET FAITES SIGNER LA PÉTITION**

# P É T I T I O N

- Création du nombre de postes d'internes en gynécologie médicale correspondant aux besoins des femmes,
- Création du nombre d'enseignants nécessaires à la formation des internes, et organisation d'une filière universitaire spécifique et complète,
- Droit pour toutes les femmes de consulter directement leur gynécologue médical quand elles estiment en avoir besoin, sans aucune pénalisation financière, ni pour les femmes, ni pour les gynécologues.

Nom, Prénom	Adresse, téléphone ou mail	Age	Profession	Signature	adhésion ou soutien financier

### Historique

1987 : suppression du Certificat d'Etudes Spécialisés de Gynécologie Médicale.

1997 : considérant que la suppression de la gynécologie médicale fait courir un grand danger aux femmes, des gynécologues et des femmes créent le Comité de Défense de la Gynécologie Médicale, Pour la santé des femmes et lancent une pétition demandant :

. la restauration d'un diplôme spécifique de Gynécologie Médicale,

. la garantie du libre accès au gynécologue de son choix, sans pénalisation de remboursement par la Sécurité sociale.

25 mars 2000 : première manifestation nationale, 1 million de signatures sur la pétition.

13 octobre 2001 : deuxième manifestation nationale, 2 millions de signatures.

juin 2002 : devant la mobilisation des femmes (95 comités dans toute la France), le ministre de la Santé, M. Mattei, reçoit le CDGM et s'engage à créer un Diplôme de Gynécologie médicale.

1er février 2003 : parution du décret créant le diplôme de Gynécologie médicale.

19 juin 2004 : troisième manifestation, plus de 3 millions de signatures Le ministre de la Santé, M. Douste-Blazy, s'engage à garantir l'accès direct des femmes à leur gynécologue médical. sans pénalisation de remboursement.

2004-2005 : loi sur l'assurance maladie et convention médicale : l'accès direct est remis en cause.